

# Paul Otlet (1868-1944)

## et la comptabilité

par Eddy FELIX

Expert- comptable et conseil fiscal

Membre Academy of Accounting Historians

« La tradition est le rempart du passé qui entoure le présent et qu'il faut franchir pour pénétrer dans l'avenir ».  
Stefan Zweig

### 1<sup>ère</sup> Partie

#### La Classification Universelles des Comptes et la Société Académique de Comptabilité de Belgique.

Paul Otlet né à Bruxelles le 23 août 1868 est un visionnaire à la fois auteur, entrepreneur, juriste et utopiste<sup>1</sup>. Avec son ami Henri Lafontaine il est le père de la classification décimale universelle (CDU) et du standard de 125 sur 75mm imposé aux fiches bibliographiques en vigueur dans les bibliothèques du monde entier.

Il est le fils d'Edouard Otlet, un industriel et financier qui a fait fortune dans l'industrie des transports: les chemins de fer et les tramways dans tous les pays du monde, en Europe, en Russie, en Argentine...

Il fait ses humanités au collège Saint-Michel à Bruxelles dont il sort premier. Il commence le droit à l'Université Catholique de Louvain et le termine à l'Université Libre de Bruxelles. Docteur en droit en 1890, il fait son stage d'avocat chez Edmond Picard (1836-1924), juriste renommé, fondateur du Journal des Tribunaux et des Pandectes qui deviendra l'un des premiers sénateurs socialistes<sup>2</sup>.

En 1891, Paul Otlet participe à un ouvrage collectif « *Le Sommaire périodique des revues de droit* », tables mensuelles de tous les articles juridiques publiés dans les périodiques belges. Dans ce cadre il rencontre Henri Lafontaine (1854-1943) personnalité d'envergure qui également avait fait son stage d'avocat chez Edmond Picard.

Ils partagent le même désir d'organisation du travail intellectuel et le même sentiment d'urgence face à une systématisation des connaissances<sup>3</sup>.

C'est ainsi que leur naît l'idée de cataloguer intégralement la production bibliographique de tous les temps, de tout les lieux, en toutes langues et sur toutes les matières.

En 1895, Henri Lafontaine et Paul Otlet découvrent le système de classification décimale des livres inventé en 1876 par Melvil Dewey (1851-1931), un bibliothécaire américain.

La classification décimale de Dewey (CDD) est un système visant à classer l'ensemble du savoir humain dans une bibliothèque.

La CDD répartit les ouvrages en dix classes. Chaque classe est divisée en dix divisions, chaque division en dix subdivisions et ainsi de suite.

Paul Otlet demande à Melvil Dewey de pouvoir utiliser, son système et de l'étendre à d'autres domaines que les livres.

Ce droit lui est concédé pour autant que les travaux ne soient pas traduits en Anglais.

Six mois après la découverte du système américain, Otlet et Lafontaine organisent, la première Conférence Internationale de Bibliographie qui se tient à Bruxelles du 2 au 6 septembre 1895 et ils y présentent la classification décimale et sa mise en pratique dans 6 meubles à 72 tiroirs renfermant les 400.000 premières fiches.

Ce fut un franc succès, les participants votent la création d'un Institut International de Bibliographie (IIB). Les travaux sont encouragés par le roi Léopold II et par A.R. du 12 septembre 1895 les services de l'institut sont érigés en Office Public<sup>4</sup>.

C'est ainsi que la classification décimale de Dewey (CDD) sera complétée et perfectionnée par la classification universelle (CDU) développée par Henri Lafontaine et Paul Otlet.

#### La Classification Universelle des Comptes

Dans sa recherche d'une utilisation étendue du système de classification universelle (CDU) Paul Otlet s'est intéressé assez tôt à la comptabilité. Cet intérêt ne se limitera pas à la classification des comptes mais aussi à l'organisation de la profession sur un plan international.

Si pour Otlet la comptabilité est essentiellement un système d'écriture, un art de *graphiser*, d'enregistrer, de constituer une documentation, son système d'enregistrement extraordinairement complet la dépasse et est applicable à d'autres domaines.<sup>5</sup>

Il voit la comptabilité aussi comme l'instrumentation du capitaine du navire, une boussole et même comme un cinéma, songeant vraisemblablement à la rapidité de la superposition des images.

Le Bulletin de l'Institut International de Bibliographie (I.I.B) de 1901 publie une première application du principe de la classification décimale à la comptabilité. Paul Otlet expose que la comptabilité est une dans ses principes et dans ses méthodes, quelles que soient les branches d'activité économique auxquelles elle s'applique.

Qu'il s'agisse de chemins de fer, de métallurgie ou de banque, les relations comptables sont les mêmes dans leur éléments essentiels car elles concernent des valeurs et non des objets.

Les détails des comptes varient seuls.

*Il a donc paru possible en principe et en fait d'établir un schéma universel de comptabilité ou Classification Universelle des Comptes, et par suite, d'arrêter une notation comptable conventionnelle qui permette de représenter et de désigner chacun de ces comptes d'une manière simple, concise et mnémonique.*

La classification suivie dans cette publication est celle proposée par M. Léauté et M. Guilbaut dans les « Principes Généraux de Comptabilité, 1895 livre 5 p. 168 à 265 ».

Elle comprend quatre classes de comptes : 1. Comptes de capital, 2. Comptes de valeurs (valeurs immobilisées, amortissements, valeurs disponibles), 3. Comptes de tiers, 4. Comptes de résultats (Ventes ou recettes ordinaires, frais généraux).

La notation des comptes est la notation décimale. Ainsi le compte apport sera désigné par le nombre 122.3 dont la signification est celle-ci :

- 1 Comptes de capital
- 11 Comptes divers du comptable d'origine, ap-  
porteur du capital
- 12 Comptes d'ordre et de méthode des comptes  
de capital
- 122 Actions et parts
- 122.3 Apports

### Le schéma universel était suivi d'un index alphabétique des comptes

Comptes	Nombre classificateur	Fonctionnement des comptes			
		Mouvement		Solde	
		Crédité	Débité	Crédité	Débité
Actionnaires	112		Par		
Actions émises	122.1				
Actions soumises	122.2				
Apports	122.3				

La contribution de Paul Otlet fut d'utiliser le système de la classification décimale et de systématiser la classification de Léauté et de Guilbaut<sup>6</sup>.

En 1904, Paul Otlet sort « Le manuel du Répertoire Bibliographique Universel »<sup>7</sup>.

La comptabilité y est classée sous le n°657 dans la table des sciences appliquées et technologie (6), une division des techniques du commerce, des communications et des transports(65).

### La Société Académique de Comptabilité de Belgique

La Société Académique de Comptabilité de Belgique (SACB) est constituée à Bruxelles en 1902<sup>8</sup>.

Le Bulletin de l'IIB de 1909 présente un article de Gabriel Faure « La classification décimale et son emploi en comptabilité ».<sup>9</sup>

Gabriel Faure y expose quel les perfectionnements de la comptabilité, notamment l'emploi de feuillets mobiles exigent un numérotage des comptes.

Actuellement, un mouvement très net se dessine dans le domaine de la comptabilité. La centralisation périodique ne rencontre plus guère d'adversaires irréductibles. Les grands livres à feuillets mobiles accueillis partout avec une faveur significative, remplacent le grand livre in-f°, de mille ou quinze cent pages, qu'on aurait cru inébranlable sur ses bases.

Gabriel Faure y présente le « Cadre pour la comptabilité d'une société anonyme pour l'exploitation de gisements phosphatés en 10 classes de comptes ».

0. Comptes de capital, 1. Provisions et réserves, 2. Frais amortissables, 3. Comptes de premier établissement, 4. Disponible, 5. Créances et dettes, 6. Stocks, 7. Comptes transitoires, 8. Libre, 9. Charges et produits de l'exercice encours.

La logique de la classification de Faure n'est pas aussi claire que celle d'Otlet. Toutefois, il est possible de distinguer les comptes de capital (classe 0 et 1), les comptes de valeurs (classes 2, 3, 4 et 6), comptes de tiers (classe 5) et les comptes de résultats. A mon avis la contribution de Faure consiste dans un essai de classer les dépenses et les ventes : il distingue entre les coûts de production, les frais généraux, les frais commerciaux et les frais divers (intérêts).<sup>10</sup>

Les relations entre la SACB et l'IIB s'établissent vers cette époque.<sup>11</sup>

Cette association s'affilie à l'Institut International de Bibliographie et des liens vont se mettre en place et se poursuivre de 1909 à 1933.<sup>12</sup>

Avec la collaboration de l'UAI, la Société Académique de comptabilité organise le premier Congrès international de sciences comptables qui se tient à Bruxelles les 20 et 21 août 1910.<sup>13</sup>

A cette occasion Jean Dumon, Secrétaire Général de la SACB présente un plan comptable d'une entreprise avec notation décimale.

Voici les classes de ce plan comptable.<sup>14</sup>

1. Valeurs immobilisées ;
2. Passif non exigible ;
3. Approvisionnements ;
4. Fabrication ;
5. Service financier ;
6. Comptes particuliers (personnels ou collectifs) ;
7. Compte d'ordre ;
8. Pertes et profits ;
9. Ventes et Achats.

La classification décimale universelle (CDU) développée et appliquée à la comptabilité par Paul Otlet sera la charpente des plans comptables qui se succéderont en Europe: Léon Batardon (1911), Hector Blairon (1921), Eugène Schmallenbach (1927), Plan allemand (1937), Plan français (1942), Plan Comptable Général Belge (1961) et enfin le Plan Comptable Minimum Normalisé (1978) tiré de la mise en application de la Quatrième Directive 78/660 CEE.

### La deuxième partie de l'évocation de Paul Otlet et de ses rapports avec la comptabilité sera consacrée à la création de l'association internationale de comptabilité

<sup>1</sup> Les éléments biographiques généraux proviennent du site *Mundaneum.be*, de l'ouvrage de Françoise Levie - *L'Homme qui voulait classer le Monde - Paul Otlet et le Mundaneum* - Ed. Les impressions nouvelles - 2008 et de l'ouvrage collectif coordonné par Charlotte Dubray-Le Mundaneum-les archives de la connaissance- Ed. Les impressions nouvelles - 2008.

<sup>2</sup> En 1893 Edmond Picard, avocat et sénateur fait partie d'une commission extra parlementaire pour la réforme de la loi sur les sociétés qui préconise l'adoption d'une formule « uniforme et générale du bilan » à introduire dans la législation. Voir à ce sujet l'article consacré à Louis Daubresse dans la *Revue Belge de Comptabilité* n°3/2010.

<sup>3</sup> LEVIE Françoise – opus cité, p. 53

<sup>4</sup> C'est ce qui est indiqué sur le papier à lettres de l'IIB. En réalité l'AR porte sur la reconnaissance et la subvention de l'Office International de Bibliographie, responsable de la manifestation.

<sup>5</sup> OTLET Paul, *L'Avenir de la Comptabilité et ses rapports avec les besoins de l'organisation Mondiale*. Impr. Lith. La Senne, Bruxelles 1926 p.12

<sup>6</sup> RICHARD Jacques (1995) - *The evolution of accounting chart models un Europe from 1900 to 1945*, *European Accounting Review* 4 p.92

<sup>7</sup> Institut International de Bibliographie - publication n°63, 1904

<sup>8</sup> Cette société existe toujours sous le nom de Société Royale Académique Belge de Comptabilité et des Sciences Connexes Appliquées ASBL dont le siège social est rue Renkin, 33 à 4800 Verviers.

<sup>9</sup> Cet article a été extrait de «Les Cahiers Commerciaux » - 1 janvier 1909 publiés par Louis Daubresse.

<sup>10</sup> RICHARD Jacques (1995) opus cité p. 93

<sup>11</sup> Dans une lettre du 29.12.1909 à la M. le Président de SACB, Rue de Cologne, 40 à Bruxelles. Monsieur Louis Masure, secrétaire de l'IIB expose que dans la classification générale, la comptabilité occupe la division 657 se subdivisant en 80 rubriques environ. (Mundaneum-archives dossier DN n° 464)

<sup>12</sup> Mundaneum- Archives dossier- DN n°464

<sup>13</sup> Lettre du 04.08.1910 à M. Masure secrétaire de l'IIB -Mundaneum - Archives dossier 464 pièce 32180.

<sup>14</sup> HAULOTTE Robert- in *Guide Comptable Belge-sous la direction de Joseph Colleye* Ed. Comptabilité et Productivité 1992 p. 2201/20